

10/ 7°) DEMOLITION des MURS de l'immeuble inachevé sis dans la cour de l'Hôpital
Saint-Jacques, du côté de la rue Ste-Marie

Le Maire donne lecture du rapport.

Le Conseil Municipal,

Sur la proposition du Maire, décide de mettre en vente sur offre réelle, la démolition complète des murs se trouvant à Saint-Denis, rue Sainte-Marie et sur lequel seront édifiées des casernes de sapeurs-pompiers./.

Adopté à l'unanimité.